

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement à risque Amundi Mégatendances III Evolution (le « **Fonds** »), géré par la Amundi Private Equity Funds (la « **Société de Gestion** »).

La Société de Gestion vous informe que le Fonds changera de dénomination, tel que décrit ci-dessous ::

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Amundi Mégatendances III Evolution	Amundi Private Equity Mégatendances III

Ce changement de dénomination fait suite à la publication des lignes directrices de l'ESMA, ESMA34-472-440, relatives à la dénomination des organismes de placements collectifs.

Cette modification entre en vigueur le 21 février 2025.

Elle ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). **Les autres caractéristiques du Fonds demeureront inchangées.**

La documentation réglementaire du Fonds sera mise à jour pour tenir compte de cette modification à compter du 21 février 2025.

Cette modification n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Les Document d'Informations Clés (DIC) et prospectus sont disponibles sur les sites internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Société de Gestion